

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfrot
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^e, 10, place de la Bourse
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

INTERPELLATION LOCKROY-GRANET

L'ABDICATION

Depuis quelques jours, la presse parisienne se trouvait en complet désaccord sur la question de savoir s'il était utile ou non d'interpeller le ministère à propos de l'ajournement de la Revision de la Constitution.

Certains journaux, n'écoulant que leurs craintes légitimes de voir M. Gambetta profiter du renversement du ministère actuel, repoussaient la demande d'interpellation. D'autres, secrètement dévoués au ministère, ne voulaient en entendre parler à aucun prix.

Nous ne parlerons pas de ceux qui, réactionnaires d'origine et de but, tremblent à la seule idée de porter une main républicaine sur notre inepte et détestable constitution monarchique.

Mais, à côté de ces journaux, d'autres se recommandant des principes — et à nos yeux, la voie qu'ils suivaient était la meilleure — réclamaient une confirmation du vote quasi-unanime de la Chambre, et ce qui est autrement important encore, une sanction aux volontés du pays.

Quelle que soit l'éloquence des logomachies qui soutiennent toujours et quand même le ministère détenteur du pouvoir, ils ne pourront jamais nous expliquer des faits aussi simples que ceux-ci :

Le ministère Gambetta a été renversé par la Chambre, sur quoi ?

Sur la question de revision. Cependant tous deux la voulaient. Mais le ministère la voulait limitative des droits du Congrès et la Chambre affirmait la souveraineté de ce même Congrès.

Quant à la revision, sortie des flancs du scrutin national, par trois fois consulté, elle ne faisait pas doute. Elle s'imposait.

Ce n'est donc que sur une question secondaire, celle des pouvoirs plus ou moins étendus du Congrès, que le ministère du 15 novembre a fait son incommensurable plongeon.

Question secondaire, disons-nous, car il est indiscutable que la Chambre, le gouvernement et le Sénat, alors même qu'ils auraient été complètement d'accord, ne pouvaient donner au Congrès des pleins pouvoirs constituants. Il aurait fallu pour cela que les électeurs eussent été appelés à se prononcer sur l'intégralité et la portée de ces réformes.

Ce qui était hors de discussion, c'est que la nation voulant la Revision et que le Congrès étant sans autorité légale pour la faire, il y avait lieu de convoquer une Constituante.

C'est cette échéance que nos députés songeaient avant tout à éviter. Le seul mot de dissolution les fait trembler. Il n'est pas plus possible de le prononcer devant eux, qu'il n'est permis de parler de corde dans la maison d'un pendu.

Le suprême danger, pour la plupart de nos députés, c'est de se représenter devant leurs électeurs. Il leur faut donc à tout prix y échapper. Aussi, leur importait-il peu de se déjuger à quinze jours de date.

Le ministère Gambetta renversé, quelle était l'obligation stricte de son successeur ?

Chacun dira que c'était de s'inspirer du vote de la Chambre et de porter les résolutions votées devant le Sénat.

Cette correction parlementaire n'est pas le fait du ministère Freycinet.

Tout en proclamant très haut sa parfaite déférence envers la volonté de la Chambre, il a préféré l'envoyer faire

paître. Nos moutons législatifs ne le sont pas laissés dire deux fois.

Par 271 voix contre 61, sur 353 votants, ils ont résolu, la mort dans l'âme et la larme à l'œil, de brouter paisiblement jusqu'en 1885.

C'est de l'héroïsme à la Panurge.

Par son vote, la Chambre vient de proclamer sa déchéance. Elle est moralement et mortellement frappée.

Quel esprit naïf prêtera créance aux déclarations vagues et édulcorées de M. de Freycinet ? Quel est le citoyen qui ne sera blessé du sans-façon avec lequel on traite les revendications des électeurs ? Le discours du président du Conseil n'en fait même pas mention. Il s'étend longuement, il est vrai, sur la difficulté d'accorder les délibérations de la Chambre avec les opinions du Sénat, mais il n'est nullement question des sentiments du pays.

Pour M. de Freycinet, la question se résume en ceci : le Sénat veut connaître d'abord l'opinion de la Chambre sur le mode d'élection des sénateurs et sur les attributions financières du Sénat.

Il consentirait bien à se prêter à la revision mais à la condition que le Congrès ne touchera à rien, ne revisera rien.

C'est vainement qu'un orateur a dit que le véritable titre du ministère devait être celui de « Cabinet de la revision » ; c'est vainement qu'il a fait appel à la dignité de la Chambre.

Heureux de fuir toute responsabilité, et entièrement acquiescés à de misérables intérêts de réélection, nos députés ont voté un ordre du jour de confiance qui, sous une forme majestueuse, cache la plus plate des abdications.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 6 février.

Projet de loi

La distribution faite aujourd'hui aux députés, comprend 3 propositions de loi. La 1^{re}, de M. Boyssset, ayant pour objet la suppression des facultés de théologie catholique ; la 2^e, de M. Jules Roche, tendant à la démolition, dans les six mois, de la Chapelle expiatoire ; la 3^e, de M. Rogue de Filhol, sur l'interdiction du cumul des fonctions publiques rétribuées par l'Etat, le département ou la commune ; 2^e sur l'indépendance des fonctions avec le mandat législatif.

Abrogation du Concordat

On a distribué, en outre, 3 rapports favorables des commissions d'initiative. Le 1^{er}, au sujet de la proposition de loi de M. Boyssset et de ses collègues, tendant à l'abrogation du concordat. Les 2^e et 3^e portent sur les projets de loi autorisant les départements de l'Ardèche et de la Loire à contracter un emprunt pour les travaux des écoles normales.

Le nouveau groupe

Le groupe dissident de l'Union républicaine s'est réuni à 1 heure pour achever sa constitution.

On s'est borné à constater que, dès à présent, le nouveau groupe contenait 110 adhésions environ. Il a été aussi décidé qu'on se réunirait de nouveau, mercredi, pour constituer le bureau.

Il paraîtrait, que pour arriver au chiffre de 110 adhésions, les promoteurs de l'Union républicaine ont inséré d'office, à leur groupe, les députés ayant fait partie de l'ancienne Union républicaine.

Les Receveurs des Contributions indirectes

M. Lelièvre, ancien sous-secrétaire au ministère des finances, se propose de déposer une proposition de loi sur les nominations des receveurs des contributions in-

directes ; il attend, pour opérer ce dépôt, que M. Allain-Targé soit revenu de Nice où il est allé rejoindre M. Gambetta.

La proposition de M. Lelièvre a pour but de restreindre les catégories des agents et fonctionnaires appartenant à l'administration des finances dans lesquelles le ministre est appelé à choisir les percepteurs et receveurs particuliers.

Tous les agents seraient pris dans le personnel administratif sans exception faite en faveur des officiers et sous-officiers blessés.

Cette proposition a été adoptée en première lecture par la Chambre.

La liberté de conscience devant les Tribunaux

M. Jules Roche déposera aujourd'hui une proposition de loi sur la liberté de conscience devant les tribunaux. Cette proposition comporte la suppression du nom de « Dieu » dans le serment réglementaire prononcé par les jurés et les témoins.

Les Victimes du Travail

M. Félix Faure ne déposera que samedi sa proposition relative aux accidents des ouvriers dans les fabriques.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

Les couloirs et le salon de la paix sont fort animés. Les nombreuses conversations roulent sur l'interpellation qui va être adressée au gouvernement par MM. Lockroy et Granet au sujet de l'ajournement de la revision.

L'INTERPELLATION

Les interpellateurs sont beaucoup questionnés. M. Lockroy est fort irrité des attaques dont il a été l'objet dans la presse. Voici l'ordre du jour qu'ils présenteront :

« La Chambre, prenant acte des marques de déférence exprimées par la déclaration du gouvernement, demande qu'il soit donné suite à la proposition de revision, et passe à l'ordre du jour.

LA SÉANCE

Séance du 6 février

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures. Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

La Chambre adopte successivement et sans débat, plusieurs projets d'intérêt local.

LE MAINTIEN DE LA CLASSE 1876

M. le Président annonce qu'il a reçu de MM. Roy de Loulay, René Gautier et Cunéo d'Ornano, une demande d'interpellation à propos du maintien au service d'un grand nombre de soldats de la classe de 1876.

M. le général Billot répond qu'il a conféré avec le général Saussier et avec le général Foregomol, qui sont actuellement à Paris, et qu'il demande le renvoi de l'interpellation à quinzaine.

M. Cunéo d'Ornano accepte.

INTERPELLATION GRANET-LOCKROY

M. le président dit qu'il a reçu de MM. Lockroy et Granet, une demande d'interpellation sur la non-exécution de la résolution adoptée par la Chambre dans la séance du 26 janvier.

M. de Freycinet, au nom du Gouvernement, accepte la discussion immédiate.

DISCOURS DE M. GRANET

M. Granet réfute d'abord les bruits d'après lesquels on l'accusait de vouloir faciliter la revanche du cabinet tombé, ou de se faire le complaisant du nouveau cabinet. Il a condamné son origine, renié son état civil et tenu comme non avenue la résolution de la Chambre.

C'est ce que n'a pas fait le nouveau cabinet. Il a condamné son origine, renié son état civil et tenu comme non avenue la résolution de la Chambre. C'est à celle-ci qu'il appartient de dire si elle veut que sa décision ne soit pas lettre morte.

Il faudrait remonter très loin dans notre histoire parlementaire pour trouver un exemple d'une conduite pareille et un semblable défaut de déférence

envers la majorité, dont le ministère se déclarait cependant le serviteur dévoué.

La proposition d'ajournement a été produite dans les bureaux, mais ne l'a pas été en séance, parce qu'on était sûr de ne pas y trouver la majorité.

Le cabinet, il est vrai, se déclare partisan de la revision, mais il n'a pas le droit de faire cette réserve. Il est vrai qu'il n'y a pas urgence pour la loi électorale du Sénat et de la Chambre (bruits divers), mais il y a autre chose dans le projet de revision ; il y a urgence pour ce qui est relatif aux prières publiques, à la question des sénateurs inamovibles qui doit être envisagée sans délai, car le caractère de la majorité du Sénat peut, en effet, s'en trouver modifié.

Il y a aussi la question des attributions financières du Sénat. Il faut prendre un parti sur ce point pour éviter des conflits menaçants qui pourraient se produire à la fin de chaque session. M. Léon Say étant d'accord, en ce sens, avec l'opinion publique.

L'arrivée du nouveau cabinet permettait plus d'espérer aux partisans de la revision, la déception a été d'autant plus grande que le précédent cabinet a été renversé parce qu'il n'était pas d'accord avec les sentiments de la Chambre. En paraissant oublier ces mêmes sentiments, le cabinet actuel fait un pacte avec le pouvoir personnel.

La Chambre décidera de son côté s'il lui plaît de se dégarer et de suivre le ministère dans cette voie. Pour moi j'ai seulement voulu dégager ma responsabilité aux yeux du pays. (Très bien ! à gauche).

Réponse de M. de Freycinet

Il ne faut pas considérer les résolutions du 26 janvier comme un projet de loi. Il n'appartient pas au gouvernement de la porter au Sénat. C'est par des résolutions séparées que les deux Chambres ont à se prononcer en matière de revision constitutionnelle.

Non seulement le gouvernement n'en a pas le droit, mais il n'a pas le devoir de porter cette résolution si une des deux Chambres rejette la résolution prise par l'autre en cette matière. Pour que le gouvernement prenne l'initiative de la revision auprès du Sénat, il faudrait qu'il y ait accord entre les deux Chambres, sur les points à reviser (Mouvements divers).

La question n'est pas écartée. Le gouvernement veut la résoudre. (Très bien.) Mais il veut l'entreprendre dans des conditions de succès certain et sans se heurter à des obstacles infranchissables. S'agit-il d'un ajournement à trois ans ? Non ! Le gouvernement n'a pas eu cette pensée, il choisira l'heure propice, et, plus la majorité se montrera disposée à l'aider et à soutenir le cabinet, plus tôt cette heure propice arrivera. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. LOCKROY

M. Lockroy dit qu'il y a lieu de remarquer que les déclarations qui viennent d'être faites diffèrent sensiblement de celles qui ont été lues, il y a quelques jours, ce qui prouve, au moins, l'utilité de l'interpellation.

M. le président du conseil a répété, sur l'impossibilité de transmettre la résolution au Sénat, les mêmes arguments que son prédécesseur opposait à la revision intégrale.

Si le ministère a des lumières spéciales sur les sentiments du Sénat, la Chambre les connaît aussi, d'autre part, les programmes des élections sont explicites sur ce point.

Il y a un tiers du Sénat qui vient d'être réélu et qui est partisan de la revision.

On peut donc dire qu'il y a, au Sénat, une majorité revisionniste et que la résolution pouvait lui être transmise.

Le ministère n'aura plus pour le soutenir qu'une chambre affaiblie et discréditée et le régime parlementaire, lui-même, se trouvera atteint.

N. Julien attaque le dire de M. Lockroy et essaie de jouer, vis à vis du cabinet, le rôle de terre-neuve.

MM. Beves et Ballue demandent à prendre la parole comme anciens membres de la commission des 33. (Bruit.)

La clôture mise aux voix est prononcée.

OBSERVATIONS DE M. BALLUE

M. Ballue rappelle que la Chambre n'a pas entendu limiter les droits du Congrès, mais ceux du Gouvernement. Elle a indiqué les points sur lesquels elle donnait mandat au Gouvernement de se prononcer devant le Sénat, mais elle réservait les droits de la souveraineté nationale. D'autre part, il ne faut pas, pour faire échec au pouvoir personnel, se croire lié au mitis

tère et renoncer à toutes les réformes, on arriverait ainsi au pouvoir personnel par ricochet ; on donnerait ainsi des armes à ceux qui prétendent que la Chambre a renversé le cabinet du 15 novembre pour ne pas s'associer à des réformes hardies.

Sans doute, l'instabilité ministérielle présente de grands inconvénients, mais quels sont les meilleurs moyens d'y remédier ? (Bruit.)

L'orateur déclare renoncer à la parole.

La clôture est prononcée.

ORDRE DU JOUR GRANET-LOCKROY

M. le président annonce qu'il a reçu de MM. Granet et Lockroy un ordre du jour par lequel la Chambre maintient sa résolution du 26 janvier.

ORDRE DU JOUR BOYSSET

M. Boyssset dépose un ordre du jour « prenant acte de la déclaration du gouvernement sur la revision. »

ORDRE DU JOUR GATINEAU

M. Gatinneau dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, confiante en la déclaration du gouvernement, et dans sa ferme volonté de réaliser les réformes réclamées par le pays, passe à l'ordre du jour. »

M. de Freycinet, au nom du gouvernement accepte le dernier ordre du jour.

M. Lockroy demande la priorité sur l'ordre du jour.

La priorité n'est pas accordée à l'ordre du jour Lockroy.

L'ordre du jour Gatinneau est mis aux voix.

SCRUTIN SUR L'ORDRE DU JOUR GATINEAU

Votants..... 253

Pour..... 274

Contre..... 61

L'ordre du jour Gatinneau est adopté.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux.

A deux heures séance publique.

La séance est levée à 5 h. 35.

LES JOURNAUX

Paris, 6 février.

La Lanterne annonce que le général Carrey de Bellemare serait appelé au commandement du 15^e corps d'armée.

Le XIX^e Siècle dit que la Chambre, devant durer jusqu'en 1885, n'a qu'un devoir : se mettre vaillamment à l'œuvre et prouver son mouvement en marchant.

Le Parlement combat l'abrogation de l'article 1963 du Code civil ; il dit qu'il ne peut pas être question de fermer la Bourse, qui rend plus de services qu'elle ne fait de mal.

Le Voltaire regarde le projet de M. Paul Bert sur le Concordat comme le premier pas vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La Paix déclare que le cabinet ne méconnaît point la volonté et les droits de la Chambre puisqu'il ne repousse pas le principe de la revision et se réserve seulement de choisir le moment favorable pour son application.

Le Rappel pense que M. de Freycinet demande seulement un délai suffisant pour rendre la revision plus facile : la Chambre ne lui refusera pas sa confiance.

Le Soleil espère que la Chambre écartera l'interpellation Granet par l'ordre du jour pur et simple, afin de s'occuper des lois, d'affaires, d'organisation et de réformes.

Les Débats remarquent que si la Chambre exigeait que le gouvernement portât la revision devant le Sénat, le Sénat pourrait prendre l'initiative du rétablissement du scrutin de liste, afin de ne pas faire seul les frais de la revision.

Dans le Clairon, M. Cornely publie un article des plus vifs contre ce cabinet girondin, qui vient de commettre une lâcheté en faisant arrêter M. Bontoux pour acheter les bonnes grâces des radicaux et en ruinant ainsi une situation qui pouvait être indubitablement sauve.

Le Paris Journal publie un télégramme privé de Londres affirmant que la reine Victoria se serait blessée au bras, dans un accès de fièvre chaude, à la suite d'une discussion avec une personne de son plus proche entourage.

UNION GÉNÉRALE

Paris, 6 février.

A propos de l'Union, aucun fait nouveau important ne s'est produit depuis samedi, sauf le dépôt au parquet de la correspondance et des papiers saisis au local de la rue d'Anfin.

A partir de demain, tous les membres du conseil d'administration seront appelés, deux par deux, chaque jour, dans le cabinet de M. Feray.

Un membre du conseil est, à l'heure présente, très compromis.

Des achats de propriétés immobilières, faits par une personnalité du parti clérical militant, se sont élevés, en l'espace d'un an, à plus de 40 millions.

MM. Bontoux et Fédér ont reçu, aujourd'hui, quelques visites de parents seulement.

INTÉRIEUR

Paris, 6 février.

NOMINATIONS

Le Journal officiel annonce que M. Herbette est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Le colonel Pesme est nommé chef de cabinet du général Billot.

Le commissaire de la marine Giraud est nommé chef de cabinet de M. l'amiral Jauréguiberry.

M. Roy, capitaine de vaisseau, est nommé au commandement de l'Austerlitz. M. le lieutenant Marion, au commandement de l'Aigle.

INDEMNITÉ AUX REPRÉSENTANTS

On prétend que le gouvernement demandera prochainement aux Compagnies de chemins de fer, avec l'assentiment des Chambres, deux billets de circulation par an, pour chaque sénateur ou député, sur le réseau traversant la région qu'il représente.

Quant à un projet d'augmentation d'indemnité parlementaire, il est absolument abandonné.

LE TRAITÉ FRANCO-ESPAGNOL

Le traité de commerce avec l'Espagne a été signé ce matin au ministère des affaires étrangères.

Les plénipotentiaires français étaient MM. de Freycinet et Tirard ; les représentants du gouvernement espagnol étaient MM. le duc Fernan Nunez et le marquis d'Albañete.

La prorogation du traité en vigueur a été réglée d'un commun accord.

EMPRUNT DE LA VILLE DE PARIS

Ce matin, a eu lieu le tirage au sort des obligations de la ville de Paris (1875).

Le numéro 46.714 gagne 100.000 francs ; le numéro 54.040 gagne 50.000 francs ; les numéros 335.519, 330.796, 34.203 gagnent chacun 10.000 francs ; les numéros 30.925, 234.511, 94.217, 309.314 gagnent chacun 5.000 francs ; les autres numéros gagnent 1.000 francs chacun.

NOUVELLES DU SÉNÉGAL

Les nouvelles du Sénégal sont très mauvaises.

Des lettres, en date du 2, annoncent la réapparition du fléau. Un quarantaine de vingt-huit jours est imposée, dans tous les ports, de la côte aux navires sortant du fleuve.

LES AMBASSADEURS

M. Tissot va décidément à Londres ; M. de Noailles à Constantinople ; M. Jaurès restera pas longtemps à Madrid ; M. Arago reste à Berne et M. Desprez à Rome.

Rien n'est connu des intentions de M. de Freycinet pour l'ambassade de Russie.

ÉTRANGER

ITALIE

Le Scrutin de liste

Rome, 6 février.

Le vote d'hier en faveur du scrutin de liste consolide définitivement le ministère, mais l'adoption du scrutin de liste au Sénat reste douteuse.

On affirme, dans certains cercles, que l'accord de l'Italie avec les trois empires est conclu exclusivement en vue des affaires d'Egypte et indépendamment de la politique européenne.

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection Dalmate

Vienne, 6 février.

Les nouvelles de Gradowa signalent l'apparition de plusieurs nouvelles bandes d'insurgés. Les nouvelles de Roumélie et de Bulgarie sont également mauvaises. Les comités slaves sont en pleine activité. On craint un soulèvement en Macédoine.

Des avis de l'Herzégovine nous apprennent que les insurgés ont capturé et brûlé Gogniza, qui occupe une position stratégique entre Mostar et Sarajevo.

RUSSIE

La « Jeannette »

Saint Pétersbourg, 6 février.

Le bruit court que les traces de M. De-long, commandant de la Jeannette, ont été retrouvées.

EGYPTE

La Question égyptienne

Le Caire, 6 février.

Mahmoud-Baroudi a visité hier les consuls généraux. Dans une entrevue qu'il eut avec M. Mallet, il a déclaré que le nouveau ministère respecterait toutes les obligations internationales.

Mahmoud Baroudi a adressé une lettre au khédive dans laquelle il lui énumère les

obligations internationales et dit qu'elles seront toutes maintenues.

Le premier acte du ministère sera d'introduire une loi organique qui respectera les droits internationaux, les engagements relatifs à la dette, déterminera la responsabilité ministérielle envers la Chambre, et qui, loin d'être une cause d'inquiétude, réunira des conditions rassurantes pour tout le monde. Le khédive lui a répondu qu'il acceptait ce programme.

Le nouveau cabinet égyptien a notifié son intention de régler, d'accord avec l'Angleterre et la France, les attributions budgétaires de la Chambre des notables. On ignore encore que la réponse ferait l'Angleterre et la France.

Le correspondant du Times, à Paris, maintient l'exactitude de la convention de M. Gambetta avec l'Angleterre. M. Gambetta avait proposé à l'Angleterre d'intervenir d'une manière effective en Egypte si le pays menaçait de tomber dans l'anarchie. L'Angleterre s'empêcha d'accepter. Le correspondant, comme preuve de son exactitude, dit que des troupes avaient été dirigées déjà dans le midi de la France, prêtes à partir pour l'Egypte.

Le Caire, 6 février.

600 officiers se sont présentés au Palais et ont été lara reconnaître la suzeraineté du sultan. Bien que restant dévoués au khédive d'Egypte.

La garde du khédive est sortie du palais et a applaudi au triomphe d'Arabi-Bey.

Une Tempête

Alexandrie, 6 février.

Une tempête épouvantable règne sur les côtes d'Egypte. Quarante navires ont été empêchés d'entrer dans les ports de Suez et de Port-Saïd.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

LA BOURSE A LYON

Le patanjage est à son comble, les conservateurs et les républicains revendiquent avec un égal acharnement le privilège de l'honneur.

C'est par trop amusant, en vérité, et l'on ne saura plus, tout à l'heure, établir de distinction entre l'honnête homme et le voleur.

Les livres et la comptabilité de l'Union générale sont en règle. — Que demandez-vous de plus? — Eh pardieu! nous demandons l'argent disparu.

Il suffirait donc qu'un négociant tint ses livres régulièrement pour faillir dans des conditions irréprochables?

Un journal local nous accuse de parti pris et de diffamation.

C'est de l'outrecuidance. Nous avons supposé et nous sommes convaincu que M. Bontoux ne se suicidera pas, nous le maintenons et nous pensons même, que si les traditions féodales auxquelles il doit appartenir, n'étaient pas éteintes ce suicide serait un fait accompli.

Mais bast! il s'agit bien de traditions et de convictions, à l'époque où nous sommes; il s'agit de tondre le client avec art, de le capter et de faire fructifier au profit de bonnes œuvres (naturellement) le fruit de son travail.

Quel aplomb!

C'est à n'en pas croire ses yeux et ses oreilles.

Le coupable, c'est le client et non le financier.

Vous pensez peut-être, chers lecteurs, que l'on avait tort en vous donnant la pilule. Vous pensez qu'un arracheur de dents monté sur des mules splendides ne pouvait pas réaliser un bénéfice en vous vendant son onguent.

Vous vous êtes mépris, et vous avez eu grand tort de lui offrir votre argent. C'est vous qui êtes fautive. Voyez comme son visage est serein et comme ce charlatan inspire une confiance sans borne au gâtelier de la Conciergerie.

C'est inouï. Jamais maison de santé n'a abrité de pareils clients, et la Suisse entière doit être fière de compter M. Fédor parmi ses enfants!

Quel malheur que Guillaume-Tell ne l'ait pu connaître!

Où allons nous? Ne s'agit-il plus que de tromper la confiance publique pour être canonisé? Est-il indispensable de plonger dans le désespoir une multitude d'esprits pauvres pour être considéré et porté en triomphe?

Il faudrait s'entendre cependant. Voilà maintenant le Gouvernement, ou plutôt le ministère, accusé par le Napoléon d'avoir aidé le report des fonds publics, c'est renversant. Les nefs, qui hier, demandaient le secours du ministère pour sauver la situation de l'Union, lui font un reproche d'avoir facilité le report des rentes fonds d'Etat.

Qu'y a-t-il de commun, si l'on plaie, entre la Rente française, propriété de tous, et les actions de l'Union, propriété de quelques ennemis de la République? Quel rapprochement peut-on bien établir, de bonne foi, entre les actionnaires de la France entière et les actionnaires du Vatican?

Il ne peut y en avoir aucun assurément. Le gouvernement, si toutefois il a bien voulu employer indirectement sa puissante intervention pour faciliter la liquidation des Rentes, qui constituent le Crédit public, mérite à tous nos remerciements.

Et si l'on a jugé qu'il y a lieu d'incarcérer deux ou trois intrigants de qualité, qui ont abusé de la bêtise générale, il a droit à nos éloges.

Quel est le délit reproché à MM. Bontoux et Fédor?

C'est d'avoir abusé des capitaux déposés dans la caisse de l'Union par les clients, pour spéculer sur les actions de la Banque, afin de provoquer une hausse factice.

Ainsi parle le Salut Public.

Et vous trouvez que c'est condamnable — quelle ignorance — mais c'est une simple pécunielle, un jeu d'enfant. Nous ne comprenons pas que l'on puisse accuser des esprits d'élite, de commettre des fautes de ce genre.

Alors, messieurs, trêve de plaisanteries, l'honnêteté n'a pas des poids et deux mesures, et nous ajouterons que ceux qui, de parti pris, veulent excuser les criminels, sont moralement leurs complices.

(A suivre.)

L'UNION GÉNÉRALE

Un de nos correspondants nous adresse quelques détails très curieux sur les opérations de la Société de l'Union générale; nous sommes heureux de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

En 1879, l'Union générale, représentée par le trop célèbre M. Bontoux, patronait un autre illustre financier, M. Pouyer-Quertier, pour l'émission des Télégraphes de Paris à New-York.

L'affaire fut chauffée, mais n'aboutit cependant pas. Emises à 512.50, entièrement libérées dans l'année qui suivit l'émission, elles ne virent jamais le pair au grand désespoir des porteurs d'actions qui perdirent des sommes assez considérables.

Tout le monde perdit, excepté toutefois, le fameux conseil d'administration de l'Union générale et quelques privilégiés du faubourg Saint-Germain qui, formés en syndicat, prenaient les actions à 450 fr., les lâchaient à l'Union générale à 400 fr., laquelle, à son tour, faisait des gages en plaçant sa triste marchandise à 512 fr. 50, opération qui se résume ainsi :

Bénéfice sans bourse déliée de 2,000,000 de fr., prélevé par le syndicat et bénéfice bien plus petit de 1,250,000 francs sur lequel il y a lieu de déduire les frais considérables de réclames, affiches, primes aux intermédiaires, placiers, etc., à verser dans la caisse des actionnaires.

Trois mois après, ce fut le tour de l'émission des actions de la Compagnie Française de réassurance. Même trafic par le même procédé, même tour de passe-passe.

Le groupe d'amis — pas ceux dont M. Bontoux parle dans sa dépêche de

Vienne — s'érige en syndicat; un bénéfice d'environ 5 à 6 millions est le résultat de l'opération. — Le syndicat, toujours très large dans le partage, prend 1 million en chiffre rond et l'Union générale (société), se contente du reste, bien amoindri si on défalque de ce bénéfice les frais de réclame, etc., qui en dévorent une bonne part.

Je n'ai plus les chiffres exacts présents à la mémoire, mais je me rappelle cependant qu'une liste, en tête de laquelle se prélassait majestueusement le nom du comte R... (il avait levé le lièvre), suivi d'un cortège d'avis qui existent peut-être, y participait pour la modeste somme de huit cent mille francs!... n'est-ce pas que c'est joli d'être administrateur?

Vous me demanderez : « Et la comptabilité! elle était bien tenue mais toute pleine d'énigmes dans la dénomination de ses comptes. »

Ainsi, dans les « comptes courants » chacun se demandait ce que pouvaient bien signifier les titres : Syndicat B — Syndicat C — Syndicat 2 — Syndicat 4 — Syndicat 4-1 et bien d'autres tout aussi énigmatiques, dont la dénomination m'entraînerait trop loin, — à moins que les liquidateurs judiciaires appelés à épurer chaque compte trouvent que que intérêt à connaître le chiffre par lequel s'est définitivement créé le compte « Louis », qui recevait à titre de souscription les largesses de tout le faubourg Saint-Germain. Il sentait diablement le conspirateur, ce petit compte-là, ne trouvez-vous pas?

M. Féréy a, dit-on, découvert parmi les débiteurs de l'Union générale un certain M. Izard, inscrit pour une dette de 23 millions envers la Société. Ce M. Izard aurait été mandé chez le juge d'instruction.

Le bon vieux (car c'est un vieillard) aurait répondu : « C'est possible. » De cet aveu dépouillé d'artifice on aurait conclu que M. Izard n'était qu'un prête-nom endossant les déficits de jeu de la maison de banque.

LA CLÉMENTINE DU COMITÉ CENTRAL

Les élections sénatoriales ne sont pas si éloignées de nous que tous les républicains ne se rappellent les événements qui se sont produits à ce sujet.

M. Thévenet, conseiller général, élu par le Comité central, n'avait pas craint d'enfreindre le mandat signé, en élaborant une liste de candidats, non-seulement partisans du maintien du Sénat, mais encore comportant des noms justement suspects à la démocratie lyonnaise.

La minorité du Comité central, les quelques républicains sincères que compte encore cette organisation, s'étaient émus de l'attitude du président du Conseil général et avaient demandé sa démission.

Les pontifes de ce Comité n'étaient que médiocrement satisfaits d'une pareille mise en demeure; enfreindre un mandat, se disaient-ils n'est pas chose si rare, parmi nos élus; il n'y a pas là matière à se priver des lumières d'un avocat comme M. Thévenet.

Néanmoins, afin de satisfaire les grinchues, (c'est ainsi que les dirigeants du Central dénomment les auteurs de la proposition), une réunion fut décidée. Elle avait lieu avant-hier.

L'ordre du jour portait :

Demande de démission de M. Thévenet

Je ne pouvais y assister que les délégués de groupe, ils étaient 83 au rendez-vous.

Après une discussion des plus orageuses, on passa au vote. Par 43 voix sur 83 votants; l'assemblée se prononça en faveur de M. Thévenet, et contre la démission demandée.

Ce vote ne nous surprend nullement. Le Comité central demandant la démission d'un de ses élus sous prétexte qu'il avait donné un croc-en-jambe au mandat, aurait créé un précédent des plus fâcheux; de plus, pour être logique, il

aurait été dans l'obligation de la demander à la presque totalité de ses élus attendu qu'ils sont tous dans les mêmes conditions que M. Thévenet.

C'est égal pour un Comité qui a la prétention d'être radical, voilà une singulière façon de le prouver et les républicains qui avaient encore quelques illusions sur sa composition, savent désormais à quoi s'en tenir; ils voient de quel côté se trouvent les défenseurs de la République, si c'est parmi ceux qui érigent en principe la violation du mandat, ou parmi les radicaux-socialistes qui insistent en tête de leurs revendications : l'assimilation du mandat politique au contrat civil.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

(Session ordinaire de 1882)

Séance du 6 février

PRÉSIDENCE DE M. GAILLETON

La séance est ouverte à 8 h. 20.

M. Commissaire, secrétaire, fait l'appel nominal.

Il est procédé au vote par bulletins, pour la nomination de trois se-rétaires.

Premier tour du scrutin

Votants, 23. — MM. Commissaire, 16, élu; Clapot, 13, élu; Despeignes, 11.

Deuxième tour

Votants, 24. — MM. Robin, 11; Despeignes, 11.

Troisième tour (Majorité relative)

MM. Robin, 17, élu; Despeignes, 8.

Le Conseil décide de se diviser en deux commissions :

1° Travaux publics ;

2° Finances et instruction publique.

Travaux publics. — Feront partie de cette commission : MM. Berthoud, Chaboud, Clapot, Girardin, Hallet, Javot, Julia, Marnard, Moncaux, Palandre, Valensaut, Vignat.

Finances et instruction publique. — MM. André, Bessières, Carlot, Chomer, Commissaire, Despeignes, Robin, Vacheron.

Commission des yeux ; sont nommés de cette commission : MM. Girardin, Julia, Vignat, Bessières, Clapot, Javot.

Legs Cocard. — Une somme de 100 francs est léguée aux pauvres de la ville de Lyon. Ce don est accepté, avis favorable.

Rapporteur M. Commissaire.

Caisse de retraites des employés de l'administration municipale. — Demande de réversibilité en faveur de Mme Montagnon, veuve Dupré. Cette pension est fixée à 300 fr. — Rapporteur M. Commissaire.

Adopté.

Croix de Lyon. — Projet de liquidation de pensions en faveur des sieurs Bertrand, receveur de 3^e classe; Jacquemier, brigadier de 1^{re} classe; Rive, préposé de 1^{re} classe.

Retraites liquidées comme suit : M. Bertrand, 1,281 fr.; M. Jacquemier, 767 fr.; M. Rive, 541. — Rapporteur, M. Commissaire.

Adopté.

Écoles primaires et école maternelle, cours Lafayette. — Renouvellement de bail. — Rapporteur, M. Commissaire.

Adopté.

Salles d'asile. — Menues dépenses, année 1881; demande d'un crédit de 2,417 francs 70. — Rapporteur, M. Bessières.

Adopté.

Muséum d'histoire naturelle. — Demande d'un crédit de 2,962 fr. — Rapporteur, M. Bessières.

Adopté.

M. Bessières demande à l'administration quelle suite a été donnée à la proposition de M. Pasquet, demandant à ce que les conseillers municipaux soient pourvus d'un signe distinctif qui puisse leur servir le cas échéant.

M. le Dr Gaillat répond que des cartes de circulation seront délivrées aux membres du conseil; il demande, en outre, l'autorisation de faire exécuter un modèle de médaille, qui sera soumis à l'approbation du conseil. — Adopté.

École rue Béchervaise, 25. — Approbation de deux nouvelles classes. Agrandissement de cette école. Crédit nécessaire : 4,390 fr. — Rapporteur, M. Bessières.

Adopté.

Lyon-Banlieue. — Personnel de la vétérinaire municipale. Augmentation de traitement des sieurs Rabey, Dupré. — Rapporteur, M. Dubost.

Legs Thonnerrieux. — Une somme de 500 francs donnée à la 141^e société de secours mutuels de Lyon. Avis favorable. — Rapporteur, M. Dubost.

Legs Bruyas aux pauvres de la ville de Lyon. — Don : 1,000 francs. — Rapporteur, M. Dubost.

Adopté.

Comment es-tu allée chercher cette jeune fille au fond des Batignolles?

Rien de plus facile à expliquer. Depuis huit jours j'ai beaucoup couru, et j'ai vu à peu près toutes mes anciennes amies. Je leur ai dit à toutes que je connaissais une dame riche, très charitable, qui s'intéressait particulièrement aux malheureuses jeunes filles qui, ayant commis une faute, avaient à en cacher ou à en redouter les suites, et je les priai en même temps, si elles en connaissaient, de me donner leur adresse. Elles m'en indiquèrent plusieurs; mais, après m'être renseignée, je me disais chaque fois : Ce n'est pas cela. C'est hier qu'une autre femme, une ouvrière en passementerie, que j'ai connue autrefois, m'a parlé de Gabrielle Liénard. J'ai tenu à voir immédiatement cette jeune fille, et après avoir causé assez longuement avec elle, j'ai acquis la certitude que mes recherches étaient enfin terminées.

Tu l'es présentée chez elle au nom de la dame riche, très charitable?

Naturellement. J'ai voulu lui remettre une petite somme; mais elle est fière, la petite; elle a refusé de l'accepter en me disant que, pour le moment, elle pouvait suffire à ses besoins par son travail. — Ce sera donc pour plus tard, ai-je répondu. Puis je lui ai remis une layette complète, et lui ai dit qu'elle ne devait avoir aucune inquiétude, que je reviendrais la voir souvent et qu'elle ne manquerait de rien.

Tout cela est parfait, mais pas suffisant; elle peut nous échapper au dernier moment; il faut donc prendre nos précautions contre toute mésaventure.

J'attends tes ordres.

Je réfléchirai, et demain je te dirai ce qu'il faudra faire. Est-ce que tu n'as rien appris sur le passé de cette jeune fille?

Rien. J'ai essayé de la faire cau-

M. le docteur Gaillat donne au Gon il lecture d'une proposition de M. Pasquet, ayant pour but d'inscrire au budget une somme de 27,000 francs qui serait allouée, comme indemnité, sous forme de jetons de présence, aux membres du Conseil municipal.

Cette proposition est renvoyée à la Commission des finances.

M. Chaboud donne lecture d'une proposition déjà formulée comme vœu à la dernière session.

Cette proposition demande l'assistance à domicile pour les vieillards des deux sexes, qui ont atteint la limite d'âge ou qui, par leur entrée aux hospices et que la loi leur ait accordé de choisir entre les refuges des vieillards ou l'assistance à domicile, de telle sorte qu'ils aient un recours viager de 300 ou 300 francs, rester au sein de leur famille.

M. le docteur Gaillat. — La proposition de M. Chaboud sera adressée à l'administration des Hospices.

La séance est levée à 9 h. 20.

J. JAVOT, Conseiller municipal.

THÉÂTRES

UNION GAULOISE

On nous annonce pour dimanche, 12 février, à trois heures, une splendide fête de famille donnée par la Société l'Union Gauloise. On parle de tombola, concert, bal, enfin d'un programme des plus attrayants.

Le rendez-vous aura lieu dans les salons de M. Frouillier, 167, rue Duguesclin.

Nous entretiendrons nos lecteurs de cette journée charmante où les Sociétaires feront des heureux, car l'Union Gauloise ajoute toujours à ses plaisirs, une bonne obole pour les déshérités de la fortune.

MÉNAGERIE BIDEL

M. Bidel est vraiment un homme heureux; son établissement ne désemplit pas, on y retourne toujours avec plaisir, mais non sans un sentiment de crainte, car les exercices qu'il fait exécuter à tous ses animaux sont terribles.

On garde un profond souvenir de cet émouvant spectacle.

Miss Fanny, l'épéiste, nous a fait part de la perte qu'elle vient de faire : le dompteur, son fidèle compagnon est mort; il ne roulera plus sa bosse.

SPECTACLES DU 7 FÉVRIER 1882

Grand-Théâtre

Relâche.

Théâtre des Célestins

7 h. 3/4. — L'Écureuil, comédie-vaudeville.

Odette, comédie nouvelle en 4 actes

LE CRIME DE BIBOST

Dans le mois de décembre de l'année 1877, un crime horrible mit en émoi les paisibles habitants de la commune de Brullioles. Un vieillard habitant cette commune, le nommé Vilcourt, était trouvé assassiné dans son domicile.

Ce malheureux, qui habitait seul une maison isolée, avait été tué à l'aide d'un instrument contondant, et, lorsque le crime fut découvert, la mort remontait à environ trois jours.

Laurent public accusa un nommé Laurent, que l'on savait entretenir des relations avec la victime. Après une enquête habilement conduite, la justice accusait contre ce dernier des preuves écrasantes et décisives.

Traduit devant les assises du Rhône, Laurent fut, malgré une éclatante plaidoirie de M. Arcois, son défenseur, condamné à mort et exécuté.

A tort ou à raison, les gens du pays pensèrent que, si habile qu'était Laurent, il n'avait pas seul perpétré son crime et qu'un complice au moins l'avait aidé dans sa criminelle besogne.

Le silence s'était fait cependant autour de cette affaire, lorsqu'un nouveau crime, accompli dans des circonstances analogues, ayant eu également le vol pour mobile, jeta l'épouvante et la consternation dans l'esprit des habitants de Brullioles et des communes voisines.

Le 15 août 1881, le nommé Jean-Claud

de Pelaboud, âgé de 70 ans; cultivateur au hameau du Planin, commune de Bibost, canton de l'Arbresle, était trouvé assassiné dans une grange dépendant de son habitation.

Comme le précédent, Pelaboud était célibataire et habitait seul une petite maison distante de trois cents mètres environ de l'habitation la plus proche.

Les constatations légales faites par le docteur Lacassagne, le savant médecin au rapport, établissaient que la victime avait succombé à une double fracture du crâne, faite au moyen d'un instrument contondant.

La justice cette fois ne trouva rien qui pût la mettre sur la trace des coupables.

L'enquête fut confiée à un habile magistrat, M. Vial, juge d'instruction.

A quelque temps de là, un nommé de Séverac, vitrier ambulancier, habitant la commune de Brullioles, fut condamné à six mois de prison pour coups et blessures.

Cet homme jouissait dans le pays d'une détestable réputation. Violent, querelleur et brutal, il vivait en mauvaise intelligence avec ses voisins qui le fréquentaient peu et le redoutaient beaucoup.

Il fut à peine incarcéré, que de vagues rumeurs se répandirent dans le pays; les soupçons prirent bientôt plus de consistance et la voix publique accusa formellement Séverac de n'être point étranger à ces crimes. On l'accusa même d'un troisième crime, plus odieux encore.

On raconte que, profondément affecté par la condamnation qu'il avait frappé, il avait été pris, en rentrant chez lui, d'un accès de fureur terrible. Dans sa colère, il avait saisi l'enfant de sa fille, âgée de onze mois à peine, et l'avait lancée dans le vide avec une telle violence, que la pauvre petite, en tombant, s'était brisée la tête.

On ajoutait qu'il avait lui-même enséveli le cadavre et qu'il avait caché dans la bière des vêtements ensanglantés ayant appartenu à ses précédentes victimes.

Le parquet s'émut de ces racontars; des témoins furent cités et entendus, et un ordre d'exhumation fut donné par M. le Procureur général.

Hier matin, à cinq heures, Séverac extrait de sa prison, était conduit entre deux gendarmes à la gare St-Paul.

MM. Vial, juge d'instruction, Pelaboud, substitut du procureur de la République et Puzin, greffier, accompagnés de M. le docteur Lacassagne, médecin au rapport et de M. Couette, médecin aide-major, attaché à l'hôpital militaire de la Charité, prennent place dans le même train.

Le hasard nous a placés à côté de l'inculpé, ce qui nous permet de l'examiner tout à notre aise.

Séverac est un vigoureux gaillard de 45 ans, aux traits accentués, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, et paraissant doué d'une force peu commune.

L'ensemble de la physionomie est dure et n'inspire aucune sympathie. Pendant tout le trajet il a causé gaie-ment avec les gendarmes, leur donnant sur le pays qu'il paraît connaître beaucoup des indications précises.

Nous descendons à la gare de Besse-nay et une voiture nous conduit à Brullioles.

Il n'est pas besoin de dépeindre ici l'émotion provoquée par notre arrivée dans ce village.

Des groupes nombreux se forment sur divers points, et l'on devine aisément quel est le sujet des conversations.

Le cercueil de la petite, déterrée à l'avance est transporté chez un habitant de la localité, et M. le docteur Lacassagne, assisté de M. Couette procède à l'autopsie.

Malgré l'état de décomposition avancée du cadavre, le savant praticien constate que les os n'ont pas été brisés et que l'enfant n'a pas été victime de l'acte de violence reproché à son grand-père.

De plus, la bière ne renferme absolu-

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ À MORT

(Suite.)

Blaireau donna à Solange ses instructions, en les accompagnant d'explications très claires et très précises; il lui mit, comme on dit, les points sur les i.

Avant de se séparer, ils échangèrent encore ces paroles :

— Quand te mettras-tu en campagne? demanda Blaireau.

— Des ce soir, répondit Solange. J'irai du côté de Montmarte. Je visiterai les principaux bals hors barrière, où j'espère rencontrer quelques unes de mes anciennes camarades.

— Oui, c'est une idée.

— Quand j'aurai trouvé, comment pourrai-je te prévenir?

— Je viendrai ici tous les jours.

— Je n'osais pas te le demander; tu es si occupé.

— C'est vrai, mais ce que nous faisons est une affaire.

XI

GABRIELLE LIÉNARD

Une semaine entière s'écoula. Blaireau, toujours impatient, commençait à penser que sa complice ne déployait pas toute l'activité voulue.

Mais un jour Solange l'accueillit avec ces mots :

— Enfin, j'ai trouvé!

Blaireau ne chercha pas à dissimuler sa satisfaction.

— Dans les conditions voulues? fit-il.

— Assurément, sans cela je ne te dirai pas : j'ai trouvé.

— C'est une jeune fille?

— Qui n'a pas encore dix-huit ans, la pauvre.

— Séduite et abandonnée?

— Naturellement.

ment rien des objets qu'on supposait y être cachés.

M. le juge d'instruction a entendu ensuite de nombreux témoins; quelques-unes des dépositions recueillies ont une certaine importance.

Un paquet de hardes à moitié brûlées trouvées, il y a huit jours environ, dans un champ situé sur la limite des trois communes de Bibost, M. utrotier et Brulhois, a été examiné attentivement par l'habile magistrat.

Une trouvaille plus importante encore a été faite par un cultivateur, M. Coste. A 100 mètres au-dessus de sa demeure, sur la lisière d'un bois, au lieu dit du Pota, et dans la direction de la demeure du malheureux Pélaboud, il a trouvé, dans un trou, une énorme pierre, une chemise ensanglantée.

Nous lecteurs comprendront la réserve qui nous est imposée dans une affaire de cette nature et nous saurons gré de ne pas compromettre par des révélations anticipées, l'œuvre de la justice.

Ajoutons cependant qu'une minutieuse perquisition faite au domicile de Séverac, n'a amené la découverte d'aucune preuve nouvelle.

Nous avons été frappés de l'ordre et de la propreté qui régnaient dans sa modeste demeure, et disons-le, sans fausse honte, nous nous sommes apitoyés sur le sort de la femme de ce malheureux et de ses cinq petits enfants, qui regardaient pleins d'effroi ces visages nouveaux pour eux.

La justice, qui n'a pas de ces faiblesses, saura venger la société et punir le coupable, s'il est reconnu pour tel.

Nous pouvons nous en rapporter à l'habileté bien connue de l'éminent magistrat chargé de conduire cette enquête.

CHRONIQUE LOCALE

L'achèvement de la ligne de Lyon à Chambéry est proche. Le tunnel est entièrement déblayé et tous les ouvriers mineurs viennent d'être congédiés par l'entreprise Scaronne.

Vers la fin de mars, la maçonnerie du souterrain sera terminée, et tout fait espérer que la circulation entre la gare de Chambéry et le Gât-des-Planches sera établie dans le courant de mai prochain.

La recette du bal des étudiants s'est élevée à 16,000 fr. environ.

A la suite d'une violente rixe, un nommé Léonard Cauque, maçon, a frappé d'un coup de couteau le sieur Sauser, épicer, à Caluire.

Le garde-champêtre de cette commune s'étant emparé de Cauque l'a conduit au bureau de police de la Croix-Rousse.

Hier matin, un cheval de fiacre s'est abattu dans la rue de Lyon, à l'angle de la rue Thomassin.

Cette chute a été si malheureuse que le pauvre animal s'est brisé une cuisse. On a dû l'empêcher dans une voiture pour le faire abattre.

Un pauvre garçon, nommé Ernest Colin, âgé de dix-neuf ans qui était sorti avant-hier matin de l'hôtel-Dieu, a été trouvé évanoui par deux gardiens de la Paix, rue de la Part-Dieu.

Colin a dû être réintégré à l'hospice.

Une voiture d'ambulance du camp de Sathonay passant dans la rue Pailleuron, à la Croix-Rousse, a renversé avant-hier matin, la veuve Mayer, tisseuse, rue Dumenge.

Une des roues de la voiture lui a passé sur les deux jambes. La jambe droite a été fracturée.

Reléguée aussitôt, cette femme a été transportée à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Le nommé Pallod, employé de commerce, était recherché depuis quelques temps pour divers faux et escroqueries.

Il vient d'être arrêté; la dernière nuit par deux gardiens de la paix qui, le trouvant porteur d'une grosse pièce de toile, le questionnèrent sur la provenance de cet objet.

Se voyant pris, l'allod s'enfuit, mais au moment où il allait disparaître sur le boulevard des Brotteaux, il fut atteint par les deux agents et conduit à la permanence.

Société d'Anthropologie

Dimanche, 12 courant, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences, aura lieu la 3^e conférence publique par M. E. Guimet sur les peuples de l'Inde.

Carnaval de Nice

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, organise, à l'occasion du carnaval de Nice, un train de plaisir de Lyon à Marseille et à Nice. Un jour à Marseille, six jours à Nice. Prix (aller et retour) : 2^e classe, 31 fr. — 3^e classe, 23 francs.

ALLER

Départ de Lyon-Perrache, le 14 février, à 11 heures du soir.

Arrivée à Marseille, le 15 février, à 8 h. 30 du matin.

Séjour à Marseille.

Départ de Marseille, le 16 février, à 6 h. 30 du matin.

Arrivée à Nice, le 16 février, à midi 55.

RETOUR

Départ de Nice, le 22 février, à 1 h. 30 du soir.

Arrivée à Lyon-Perrache, le 23 février, à 4 h. 16 du matin.

On peut se procurer des billets, pour le train de plaisir, à partir du 1^{er} février 1882, à la gare de Lyon Perrache et dans les bureaux succursales de la Compagnie, rue de Constantin, 5, et rue de la Bourse, 4. Les gares de Macon, Villefranche, Tignes, Saint-Benoît et gares intermédiaires jusqu'à Lyon, délivreront également des billets aux voyageurs qui en feront la demande d'avance, et au plus tard le 12 février au soir.

Pour le parcours entre ces gares et Lyon, les voyageurs porteurs de ces billets, pourront prendre des billets d'aller et retour, dont la validité des coupons de retour sera prolongée jusqu'au dernier train de la journée du 23 février.

Sou des Ecoles

Tous les membres participants et adhérents à l'œuvre du Sou des Ecoles du 6^e arrondissement sont priés de se former en groupe, afin de nommer des délégués pour remplacer les membres sortants.

Les délégués devront être munis de procès-verbaux, et ils sont convoqués pour aujourd'hui 7 février 1882, à 8 heures du soir, chez M. Rhône, rue Tronchet, 53. — Urgence.

Le Secrétaire, Georges Chas, Le Président, TONNELIER.

Mercredi 8 février 1882, à 8 heures précises, réunion plénière des administrateurs des six arrondissements et du canton de Villeurbanne, au local de la société, rue Dubois, 18.

ORDRE DU JOUR :

Rapport de la commission de contrôle.

Société du Tonneau

Les membres du bureau sont convoqués d'urgence pour jeudi prochain, 9 février 1882, à 8 heures et demie du soir, au siège de la société, rue Dubois, 16.

Le Président, HIRCHMAYER.

École libre et laïque de la Villette

Les anciens souscripteurs de la Société de l'école libre et laïque de la Villette sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu dimanche, 12 février, à 2 heures, café Recamier, rue du Sacré-Cœur, 86, pour prendre une décision sur l'emploi des fonds restant en caisse.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef du Réveil Lyonnais,

« Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans les colonnes de votre estimable journal, la réponse ci-dessous, à la lettre insérée dans votre numéro du 4 courant et dont

voici un passage : « Nous avons l'honneur de prier à la connaissance de nos concitoyens que par suite de graves dissidents survenus dans la Société de gymnastique nous avons donné notre démission de membre de cette société, etc., etc., et signé, le Comité de cette société. »

« Nous faisons aussi remarquer à nos concitoyens que le Comité a donné sa démission, mais par le fait, c'est une démission forcée, attendu que le jour d'une réunion tenue le 2 février 1882, le Comité a élu un d'un air autoritaire, et s'est imposé à la majorité des membres un comité qui avait été refusé au renouvellement du Comité et qui n'était que le nommer ou bien tout le bureau démissionnaire; il n'y avait aucun révoqué de plusieurs membres qui avaient parlé contre la nomination du secrétaire et par ce moyen le Comité démissionnaire a cherché à démasquer les membres restant à la Société, au nombre de quarante-un. »

« Après avoir voté pour savoir si l'on voulait renommer le secrétaire et renvoyer les membres, aucun comité n'a voulu s'associer à la demande du bureau; tous ont voté pour le maintien des membres qui ont accepté la démission du Comité. »

« Nous faisons aussi remarquer que le comité signe la lettre et le comité démissionnaire. »

« Dans les noms signés, il y en a deux qui n'en font pas partie, attendu qu'ils n'ont pas été élus au renouvellement du comité et que, dans aucune réunion il n'a été lu de démission d'aucun membre du bureau. »

« Il n'y a rien de changé dans le nom et les statuts de la Société de gymnastique de Villefranche et elle a toujours son siège place du Collège. »

« Nous convions donc les jeunes gens à bien vouloir venir se joindre à nous, car plus nous serons nombreux, mieux nous pourrions continuer à avoir une société forte et montrer à nos membres honoraires que nous voulons toujours de plus en plus nous efforcer, par notre travail à mériter leur appui et à former des jeunes gens forts et de très bons soldats. »

« Nous prions donc les membres honoraires de rester comme tels dans notre société à seule fin de lui donner un plus grand renom. »

« Nous vous remercions d'avance de votre grande obligeance et veuillez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, nos meilleurs sentiments. »

« Le Comité. »
(Suivent 41 signatures des membres actifs.)

La commission et la chambre syndicale des travailleurs réunis de la ville de Villefranche, prévient les ouvriers de toutes les corporations, employés et domestiques, qu'un registre est ouvert pour recevoir les nouveaux adhérents; à cet effet, une commission de permanence siégera de 8 h. à 10 h. du soir, au siège social de la chambre syndicale, rue d'Orléans, 95.

La Commission.

LOIRE

Saint-Etienne. — Par arrêté du ministre des travaux publics, en date du 27 janvier dernier, M. Aubert, conducteur des ponts et chaussées de deuxième classe, attaché au service ordinaire du département de la Loire, sera chargé de l'arrondissement de Mautiac et d'un arrondissement de construction de chemin de fer.

M. Aubert remplira les fonctions d'ingénieur ordinaire.

L'Officiel de ce matin contient un arrêté ministériel relatif à l'application des mesures à prendre contre le phylloxera et publie la liste des arrondissements atteints par la maladie.

Les trois arrondissements du département de la Loire sont compris dans cette liste.

ACCIDENT DE VOITURE

Hier soir à 7 heures et demie, l'intensité du brouillard était telle, que le sieur Argaud, marchand de fromages, passant avec sa voiture, dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes de sa famille, rue de l'Eglise, a versé dans les jardins qui sont en contre-bas.

Seule la femme Verrière a été blessée légèrement au côté gauche; les autres personnes en ont été quitte pour la peur.

ARRESTATION

On a arrêté hier l'agent de police Laroche, cet agent qui était chargé de la surveillance des Halles est inculpé de vol d'un morceau de viande au préjudice d'une des marchandes qu'il devait protéger.

GRAND-THÉÂTRE

Représentation extraordinaire avec le concours de M. Frédéric Febvre, du Théâtre Français et Mme Marie Febvre, du Second Théâtre Français.

— Alors vous avez vu quelque chose qui vous a fait peur ?

Madame de la Tour-du-Roy fit un signe affirmatif.

— Avez-vous assisté à un crime ? — poursuivit la brave femme.

— Non, mais à un duel.

— Miséricorde !... un duel par ici ?

— Au barrage, oui.

— Et vous avez vu tomber un homme ? Vous l'avez vu mourir ?

— Je l'ai vu tomber et je n'ai pas eu la force d'en voir davantage... J'ai perdu la tête. — J'ai pris la fuite.

— C'est horrible !... — Et pourquoi ce duel, le savez-vous ?

— Au lieu de répondre, Lazarine interrogea.

— N'y a-t-il pas à votre porte une autre voiture que la mienne ? — fit-elle.

— Oui, madame. — Une voiture louée par trois messieurs qui se sont dirigés du côté du barrage.

— Ces trois messieurs sont-ils revenus ?

— Pas encore, madame.

— Vous en êtes sûre ?

— Oh ! pour ça, oui, parfaitement sûre.

— Ah ! — s'écria Lazarine d'une voix entrecoupée, — ses témoins sont-ils bas, près de lui, essayant sans doute de le rappeler à la vie, et j'ai foi, moi, au moment où l'a. me prête à frapper touchait sa poitrine ? — Oh ! je suis lâche et j'ai honte de moi !

— Calmez-vous, madame, calmez-vous... — balbutia la maîtresse de la maison, effrayée de l'exaspération de Lazarine; — vous allez vous faire du mal.

— On s'est battu ? — s'écria la marquise.

— Un jeune homme a été blessé dangereusement, tué peut-être, je vous le

M. reredi S. Tartufe, de Molière. Jeudi 9, Lami Fritz, de MM. Breckmann Chatrian.

L'affaire de la Foulleux, dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros, n'aura pas la gravité qu'on lui avait attribuée d'abord.

Le rapport médical n'a pas conclu à un meurtre et les perquisitions, si elles ont lieu, ne révéleront que le délit de coups et blessures.

GROUPE D'ÉTUDIANTS SOCIAUX

Il a été formé à Saint-Etienne un groupe d'étudiants sociaux, ayant pour but l'émancipation des travailleurs, sous le titre de *Jeunesse prolétarienne*. Nous invitons tous les jeunes gens de tous les corps d'état, à venir se joindre à nous pour participer à l'émancipation du prolétaire.

Tous les citoyens, désirant se faire inscrire, pourront s'adresser, les lundis, jeudis, samedis, au siège social, rue Saint-Jacques, 33, au fond de la cour.

Adresser toutes les offres poudrées au citoyen Michel Mounier, Grande-Rue Saint-Roch, 68.

Le Secrétaire, Michel MOUNIER.

ISÈRE

NOMINATIONS

Grenoble. — Par arrêté ministériel, M. Rivoire, ingénieur ordinaire de 2^e classe des ponts et chaussées, est élevé sur place à la 1^{re} classe de son grade.

Par arrêté de M. le maire de Grenoble, M. Charbonnier, élève de l'école des beaux-arts de Paris (section d'architecture), est nommé architecte municipal de la ville de Grenoble.

Ce nouveau service fonctionnera à partir du 20 février courant, sous la direction de M. Charbonnier.

M. Thierzy, dont le service vient d'être schématisé, conserve tout ce qui trait à la voirie communale et aux eaux.

A titre exceptionnel, le directeur de la voirie avait dressé les plans et devis des travaux à exécuter, restera chargé de la direction de ces travaux, de leur comptabilité et de leur règlement.

RIXE GRAVE

Une rixe grave a éclaté, la nuit dernière, à Sassenage entre quelques ouvriers.

Un nommé Laurent B., a frappé d'un coup mortel le sieur Michel Perrecheol.

Le meurtrier a pris la fuite.

UN FRATRICIDE

Vendredi dernier, un triste événement s'est passé dans la commune de Saint-Pierre de Mésage, canton de Vizille.

Un nommé Archier, soldat au 98^e d'infanterie, en ce moment en permission de 30 jours chez son père, cultivateur, a empoisonné sa petite sœur âgée de 5 mois et demi, en lui faisant avaler un mélange d'alcali et de sublimé corrosif.

D'après la rumeur publique, Archier était très jaloux de cette enfant, provenant d'une nouvelle union de son père, âgé de 70 ans, avec une jeune femme du pays.

L'assassin a été arrêté. Il a été écroué hier à Grenoble.

BOURSE DE PARIS

Du 6 février 1882

3 0/0 Franc.	82 57	Union génér.
3 0/0 Amort.	82 50	Crédit de Fr.
3 0/0 1875.	82 50	Foncier Lyon.
5 0/0 Franc.	115 05	Banque ott.
5 0/0 Italien.	86 05	Banq. autric.
3 0/0 Esp. ex.	11 10	Banq. hongr.
5 0/0 Turc.	11 10	Autrichien.
6 0/0 Egypt.	32 34	Lombard.
B. de France	5015	Saragosse.
Crédit foncier	1440	Nord-Esp.
Crédit mobil.	605	Suez.
Crédit lyonn.	805	Paris-L.M.
Mobilier esp.	630	Consolidés.

BOURSE DE LYON

Du 6 février 1882

3 0/0 Franc.	82 57	Suez.
3 0/0 Amort.	82 50	Foncier lyo.
3 0/0 1875.	82 50	Vill. de Lyon.
5 0/0 Franc.	115 05	Vill. Paris 69.
5 0/0 Italien.	86 05	Vill. Paris 71.
Dette turque.	11 10	Rhône-et-L.
Dette Egypt.	11 10	Croix-Rous.
Mobilierfran.	605	Domb. S.-E.
Crédit lyonn.	820	Gaz de Lyon.
Union génér.	820	Gaz S.-E. et L.
B. Lyon-Loire	370	F. Terrenoire.
Mobilier esp.	630	Lombard.
Banque ott.	723 75	Le Creusot.
Pays autric.	460	Acier. Marin.
S. Lyonnaise	647 50	Mines Loire.
E. L. M.	600	Montbrant.
Chemins aut.	665	St-Etienne.
Lombard.	295	Rive-de-Gier.
Saragosse.	515	Roche Firm.
Nord-Esp.	600	Cie Abattoirs.

DERNIERE HEURE

AMENDMENT GATINEAU

Vote des députés de la région

Paris, 6 février.

Voici les votes des députés de la région sur l'amendement Gatinéau :

Rhône. — Ont voté contre, MM. Balzac et Chavanne; s'est abstenu, M. Bonnet Duvardier.

Ain. — Se sont abstenus : MM. Rosselli-Mollet et Pradon.

Ardèche. — Se sont abstenus MM. Boissy-d'Anglas, Chalamey, Saint-Prix, Viellafre, Vasschalde.

Drôme. — A voté contre : M. Madiet-Montjan.

Isère. — Se sont abstenus, MM. Boyat, Buvier-Lapierre, Dubost, Marion, Saint-Romme.

Loire. — S'est abstenu, M. Chavanne.

Saône-et-Loire. — A voté contre M. de Lacrosette; s'est abstenu, M. Margue.

Savoie. — S'est abstenu, M. Blanc.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Pour la Fédération, S. GIRAUD.

Au Comité Central

Nous recevons les lignes suivantes avec prière de les insérer :

Nous avons lu dans votre vaillant journal le *Réveil lyonnais* un appel à l'union, de la part du Comité central, qui dit, tend les bras à tous les républicains. Il n'y a rien de surprenant; quand on a une politique pour chaque circonscription, on peut bien en avoir une pour chaque circonscription. Ne leur avons-nous pas entendu dire : « Nous ne voulons ni des intransigeants, ni de leur politique » et peu de jours après, proposer aux électeurs le citoyen Jourde, qui se donnait comme intransigeant.

Il n'y a pas bien longtemps qu'ils refusaient nos groupements objectant qu'ils ne voulaient point se laisser déborder, et cela, devant plus de cent témoins. Ils pensaient, à cette époque, être encore les maîtres de la situation.

Selon eux, il n'y avait qu'à proposer un candidat sous la protection de leur estampille pour qu'il soit élu. Mais, vaine croyance, le 4 septembre 1881 ils virent le contraire, et ces républicains qui transigent même avec les mandats, sont à jamais perdus. La dégringolade de M. Gambetta, leur chef, la tête du parti, entraîne inévitablement la queue.

La dégringolade de la politique du Comité de la rue de Suresne entraîne naturellement celle de sa succursale, le Comité central qui, maintenant, nous tend les bras. Comme c'est gênant ! c'est ce que fait un homme qui se noie et qui, tenant à la vie, tend aussi les bras à quiconque peut le sauver. Combien il faut que le désespoir se soit emparé d'eux pour les réduire à demander une alliance avec ceux contre lesquels ils n'avaient pas d'insultes assez grossières, contre lesquels ils ont employé les procédés les plus jésuitiques.

C'est dans l'intérêt du parti républicain, nous disent-ils, qu'ils nous prêtent l'union. Détrompez-vous, messieurs, le parti républicain gagnera beaucoup le jour où vous disparaîtrez de la scène politique.

On peut connaître un arbre à son écorce, mais il est encore plus facile de le connaître à ses fruits; vos fruits, ce sont les Andrieux, les Lagrange, ce dernier que vous donnez comme candidat non-officier, quand il était employé à l'administration et la preuve

est faite.

— Oui, ça lui a même tourné les sangs !... — Elle s'est évanouie en arrivant ici... on l'a montée dans une chambre et, quand elle a repris connaissance, elle m'a narré la chose en roulant des yeux qui me faisaient peur.

— Ce doit être la belle dame de l'avant-scène, à propos de laquelle Fernand s'est battu... — pensaient les artistes.

— Vous a-t-elle dit le nom de la personne qui a encaissé un coup d'épée ? — demanda Parrot.

— Oui, monsieur... — et cependant elle doute encore, n'ayant pas eu le courage de rester jusqu'à la fin... — Elle m'a supplié de descendre, d'interroger et de monter lui dire si M. Fernand Volnay n'est pas mort.

— Mort ! Fernand Volnay ! — fit sur le seuil une voix joyeuse et bien timbrée. — Sacrebleu !... il n'y pense guère ! La preuve, c'est qu'il va donner un fameux coup de fourchette quand le déjeuner sera prêt.

Et le comédien entra dans la salle. La femme du restaurateur ébaucha une belle révérence.

— Mon mari est aux fourneaux... — répliqua-t-elle. — Dans dix minutes ces messieurs seront servis : mais si vous êtes, comme je le crois, monsieur Fernand Volnay lui-même, vous ferez bien monsieur, avant de vous mettre à table d'aller rassurer la petite dame qui s'intéresse si fort à vous que, vous croyant mort, elle en devient folle.

— Une petite dame ? — répéta Fernand, pris d'une émotion violente.

— Que j'ai amenée du boulevard de Courcelles... — dit le cocher de Lazarine.

— Et qui est au premier, dans ma chambre... — poursuivit la patronne.

— Au premier ?... dans votre chambre !... Mais comment ?

— (A suivre.)

irréversible est que son élection date du 8 octobre 1881 et sa démission du 31 décembre 1881.

Pour qui prenez-vous donc les électeurs ? Dites encore que vous ne les avez pas trompés quand vous vous prenez la main dans le sac. Et pour vous prouver combien vous êtes de peu bonne foi, vous nous assiez aux anarchistes, abstentionnistes, quand vous savez fort bien que leurs menées aux dernières élections de la Guillaotière étaient à votre profit et à notre préjudice. Maintenez, messieurs, laissez nous vous faire remarquer que nous qui n'avons jamais fermé nos portes, qui avons toujours agi au grand jour quand vous agissiez dans l'ombre, qui avons en période électorale donné toutes nos réunions publiques quand vous les donnez privées, nous les tenons toujours ouvertes surtout à ces citoyens bien pensants qui vous ont suivis avec confiance en vous et que vous avez trompés.

Louis VINCENT et André RENAUD.

SOUSSIONS

Sou des Ecoles

Le produit de la quête faite hier aux deux représentations de 3 h. et de 8 h. par les citoyens Saunier et Terailhon, à la ménagerie, s'est élevé à la somme de 14 fr. 40, qui ont été versés au trésorier du cinquième arrondissement.

La commission remercie M. Bidel de sa bienveillance et du bon vouloir qu'il a mis à les faciliter dans leur tâche.

Collecte faite par le citoyen Couzon, le 5 février au café-restaurant Rassa, rue d'Austerlitz, 25.

La somme de 3 fr. 20 a été versée au Réveil lyonnais.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois
3 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à VUE	

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 8 francs par an

GUÉRISON radicale des **Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille** de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous servez de la **Pommade cheveline Ramognino** qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la **Pommade cheveline** pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbre-poste, 30 cent, en sus. — Dépôt à Lyon, Buzot, pharmacien place St-Pierre, 4 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

VERITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S-HONORÉ
Dépôt : 48, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Méuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Paraîtra le 9 Février

en livraisons illustrées à 10 c.

BATARD IMPÉRIAL

PAR

Louise MICHEL et Jean VINTER

Dépôt principal : 1, rue de Jussieu

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du *Vin Bertrand* et du *Sauveur des Enfants*, obligent l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la *Pharmacie Bertrand*, actuellement 12, rue Confort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine la chirurgie.

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffiner si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le *Lait antipélorique* ou *Lait Candès*.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesses, taches de rousseur, son, lentilles, halo, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

L'ECHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais*, rue des Maronniers, 8

Bal des Etudiants

La personne qui par erreur a emporté du vestiaire une robe en faille, est priée de la rapporter au Théâtre Bellecour, au concierge.

Acquisition

M. Rouvière a acquis de M. Perrin, le fonds de restaurant que ce dernier exploitait rue du Bourbonnais, 6. Adresser les réclamations à M. Rouvière, rue du Pont de la Gare, 8, dans les dix jours, sous peine de forclusion.

20 Centimes le rouleau et au dessus, grande concentration de papiers peints. Nouveaux arrivages de marchandises pour 1892 à des prix inconnus. *Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19*, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiment et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

CHAPELLERIE

Maison REVEREBOURN

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix fixes

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infallible pour guérir en secret les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et réputés incurables, fussent-ils vieux de 30 ans. — EYMIN, à Vienne (Isère)

DEMANDEZ

dans les dépôts de la Société

des LAITIÈRES DU RHONE

les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.

Beurre fin de table, 3 50

Qualités estampillées

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE MYSTERES de la BOURSE

Envoyé gratis par la BANQUE de la BOURSE (Société anonyme). — Capital : 10 Millions de fr.

PARIS - 7, Place de la Bourse, 7 - PARIS

UN COMPTABLE

disposant de quelques heures par semaine,

dépense huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER,

14, rue Confort, sous le n° 1938

A CÉDER

PÂTISSERIE

Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2454.

INJECTION BARRAJA

vraie infallible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.

Cours Lafayette, 115, Lyon.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antilémues, antilgauruses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux à l'usage. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

60 ans de succès

BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais du Commerce, place de la Bourse.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Les plus Vastes de Lyon

AUX

DEUX PASSAGES

ARRIVAGES CONSIDÉRABLES

et Mise en Vente de

TOILES ET BLANC

Rideaux, Toiles blanches et écruës, Linge de Table et de Toilette, Mouchoirs, Cointils, Couvertures, Calicots

Linge confectionné, Lingerie, Bonneterie, Chemiserie, etc., etc.

Nos Achats dans ces différents Articles et notamment ceux concernant les Rideaux, ont été traités avec des rabais énormes dont nous serons heureux de faire profiter nos Acheteurs

Nous venons également de recevoir les premiers arrivages de Nouveautés pour demi-saison en LAINAGES, ÉTOFFES DE FANTAISIE, TISSUS NOIRS, DRAPERIES, CONFECTIONS pour Dames et Enfants, etc., que nous mettons en vente en même temps.

CONTRE ANÉMIE CHLOROGE. MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilite, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON

DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Brosses.

A Grenoble, pharm. Chattrousse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux

et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité

V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la

vente a été permise par arrêt de la Cour

de cassation du 8 juillet 1854. — Quar-

ante ans de succès. — INFAL-

LIBLE contre les douleurs rhumatis-

males, les névralgies, sciatiques, conges-

tions cérébrales, ophtalmiques, douleurs

de reins, fluxions de poitrine, pleurésies,

toux rebelles, etc. Peu de maladies ne

reçoivent un soulagement immédiat par son application. —

Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON,

chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger

comme garantie la signature BERTRAND AINÉ,

et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES

PHARMACIES.

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET Successeur

Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, anti-bilieuses,

antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.

Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les

pharmacies.

DEPOT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon.

Envoi par la poste

A LOUER

Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé

quai de la Guillotière, 24, au 2°. S'y adresser tous les jours,

de 2 à 4 heures.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ

de la femme traitées par le

docteur égyptien St-Charles, à

Genève. Nombreuses attesta-

tions. Ecrire franco et joindre

timbre 25 c. pour recevoir con-

ditions et prix.

VOULEZ-VOUS guérir vo-

tre rhume, prenez le *Régénérateur*

de Dr Schumann, 90 c.

la boîte de 100 grammes : Dépôt :

45, rue de la République, phar-

macie Terreaux et toutes les

pharmacies.

GUÉRISON RADICALE et en

peu de jours des

maladies récentes ou anciennes

par les CAPSULES QUET. Traite-

ment facile à suivre en secret,

même en voyage. INJECTION QUET

hygiénique, préservatrice et in-

faillible dans les cas anciens.

S'adresser, à LYON, à la phar-

macie de Ph. QUET, rue de la

Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne

pharm. DIDIER, rue de la Ré-

publique, 5.

AVIS L'ELIXIR BARBERON

remplace les liqueurs de

table les plus recherchées et

constitue le meilleur ferrugi-

neux. Il active la digestion et

fortifie le sang. — Dépôt : phar-

macie Auguste, 8, rue Thomas-

sin, Lyon.

AVIS AUX COLPORTEURS

Question Loterie Algérienne

OU EST LE GROS LOT ?

M. MOULIN, rue Moliers, 157

UN JEUNE HOMME

demande un emploi, s'adresse

Agence Fournier, 14, r. Confort

LEÇONS

d'italien, d'Allemand

et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser

l'Agence Fournier, rue Confort,

n° 14, sous le n° 1216

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre

Bellecour et la rue Grenett,

pouvant servir pour les ré-

unions d'une société de secours

mutuel. Adresser les offres à la

122^e société des commis et em-

ployés de commerce, 3, r. Stella.

ON DEMANDE A louer appa-

rtement de 4 à 5

pièces bien aérées, à par-

tir en juin 1892, de Bellecour

aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage.

Ecrire à l'Agence Fournier, 14,

rue Confort, n° 2237.

MAISON

DE LA

BELLE JARDINIERE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25

PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais